

Procédure de références de la clientèle : Interruption volontaire de grossesse

Pour la clientèle qui contacte l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé (CSL) :

- Évaluation sommaire par l'infirmière du planning selon les critères d'exclusion identifiés en annexe.
- Si la patiente ne présente aucun des critères d'exclusion, orientation vers les services du Planning du CLSC Marigot.

Pour la clientèle qui contacte l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé (CSL) pour des complications post-IVG effectuées au CLSC :

- L'équipe de CSL contacte les services de Planning du CLSC Marigot au 450-668-1803 poste 5183 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 afin d'y orienter la cliente.
- À l'extérieur des heures d'ouverture de la clinique et si les saignements sont importants, la douleur intolérable et la température à plus de 38C/100.4 F, diriger la cliente vers l'urgence de l'hôpital.

Pour la clientèle qui contacte l'équipe du Planning du CLSC Marigot :

- Évaluation sommaire par l'infirmière du planning selon les critères d'exclusion identifiés en annexe.
- Si la patiente présente un ou des critères d'exclusion, l'infirmière de l'équipe Planning du Marigot contacte l'équipe de CSL (450) 975-5565 en précisant le nom de la cliente, sa date de naissance, DDM et les coordonnées pour rejoindre la cliente; ainsi que la raison de la référence (critères d'exclusion identifiés).

Procédure de références de la clientèle :
Critères d'exclusion pour une interruption volontaire de grossesse à l'équipe du Planning du CLSC du Marigot

- IMC élevé > 40
- Césarienne récente < 6 mois
- IVG avec intervention pour une ligature des trompes
- Patiente présentant un problème de santé complexe ou toute autre condition jugée pertinente par le médecin
- Patiente avec anémie sévère (Hb de moins de 90)
- Patiente avec TEV active
- Patiente incarcérée
- Patiente sous méthadone